



Saint-Hyacinthe, le 24 juillet 2018

## AUX ÉLEVEURS ASSIGNÉS AUX ABATTOIRS D'OLYMEL S.E.C.

### Objet : Exigences de l'ACIA pour le tatouage des porcs

Madame, Monsieur,

Depuis un certain temps, l'Agence Canadienne d'Inspection des Aliments (ACIA) remet en cause le droit, pour les abattoirs, d'exporter de la viande provenant de porcs dont les tatouages sont absents ou jugés illisibles. L'ACIA va même jusqu'à questionner l'accréditation des acheteurs pour les marchés d'exportation s'ils abattent des porcs dont les tatouages sont absents ou illisibles.

Compte tenu de l'importance des ventes à l'exportation pour les usines de porcs québécoises, Olymel s.e.c., de concert avec les Éleveurs de porcs du Québec, ont décidé de mettre en place une tournée de sensibilisation des producteurs livrant dans ses usines.

Vous serez donc contactés au cours des prochains jours pour convenir d'une rencontre où l'on vous :

- remettra un portrait de la situation de votre entreprise à la lumière de vos dernières expéditions;
- présentera une formation WEB ainsi que la fiche « mission : un tatouage de qualité » développées par le CDPQ;
- sensibilisera quant aux conséquences actuelles et potentielles pour Olymel s.e.c. de la présence d'un porc dont le tatouage est absent ou jugé illisible.

Au cours des prochains mois, les Éleveurs évalueront la possibilité d'élaborer un mécanisme de pénalité simple et ciblé dans les cas de négligence ou d'absence de collaboration, et ce, en vue d'assurer l'équité envers l'ensemble des éleveurs.

Votre participation à la rencontre ci-dessus mentionnée est donc essentielle et dans cette perspective nous vous encourageons fortement à y assister.

Veuillez accepter, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**OLYMEL S.E.C.**

---

Steve Morin, vice-président,  
Approvisionnement porcs  
MR/cd

**LES ÉLEVEURS DE PORCS DU QUÉBEC**

---

David Duval, président